

Service Public de l'Insertion : un nouveau projet pour l'emploi

CP/2020/127

Service chef de file :

I - Mission action sociale de proximité

Résumé :

Le 9 décembre 2019 le Conseil Départemental du Bas-Rhin, a délibéré en faveur d'une nouvelle stratégie en matière d'emploi et d'insertion. Les dispositifs, les outils et les partenariats ont ainsi été profondément revisités afin de proposer un nouveau modèle d'insertion professionnelle et sociale alliant exigence et bienveillance. Il repose sur deux objectifs prioritaires : l'accès aux droits et le juste accès aux droits.

La stratégie adoptée doit permettre aux bénéficiaires du RSA de retrouver rapidement une activité. Elle s'appuie notamment sur une prise en charge immédiate des bénéficiaires à leur entrée dans le dispositif, assortie d'une contractualisation systématique et d'une orientation très rapide vers un accompagnement adapté et renforcé grâce à la mise en œuvre de deux plateformes dédiées. Cette stratégie sera consolidée et gérée au regard des enjeux de sortie de crise et de ses conséquences en matière économique, d'emploi et d'insertion.

Après une période d'expérimentation sur trois territoires préfigurateurs, il est proposé à la Commission Permanente de décider du déploiement des plateformes 1 et 2 sur l'ensemble du territoire départemental.

Le Département du Bas-Rhin, en lien avec la Ville de Strasbourg, a souhaité développer un **cadre d'accueil rapide, adapté et bienveillant afin que les nouveaux entrants dans le dispositif RSA puissent devenir acteurs de leur parcours**, le RSA constituant un dispositif intermédiaire pour orienter chacun vers l'activité, dans le respect de ses droits et de ses devoirs.

Les quatre objectifs principaux sont :

- La réduction des délais d'orientation ;
- Le juste droit à la bonne personne ;
- La prévention et le traitement des situations irrégulières ;
- Une orientation adéquate entre accompagnants et accompagnés.

À l'issue d'une période expérimentale sur trois territoires préfigurateurs, l'opérateur retenu (consortium entre la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin et le Réseau des six Missions Locales du Bas-Rhin) suite à l'appel à projets du 25 juillet 2019 s'est fixé pour objectif un déploiement sur l'ensemble du territoire bas-rhinois.

Par ailleurs, le Département, en lien avec ses partenaires et les réseaux économiques, s'est engagé dans la **mise en œuvre d'un accompagnement et d'un suivi intensif des nouveaux entrants en vue d'une sortie rapide vers la formation, l'activité et l'emploi.**

Dans ce cadre, chaque action contribue à l'insertion des allocataires du BRSA dans la perspective de leur sortie durable du dispositif. La phase de démarrage de l'accompagnement se fait dans un délai très court, idéalement à moins de J+15 jours de l'orientation décidée dans la première plateforme d'orientation. L'accompagnement que le Département souhaite voir se développer est d'une durée de 3 mois non renouvelable. Il se compose à minima d'un entretien individuel hebdomadaire et de rencontres collectives de mise en situation.

Les trois objectifs principaux sont :

- Mettre chaque BRSA en situation d'activité professionnelle ;
- Permettre le retour des allocataires directement à l'activité ;
- Proposer des actions connexes en vue d'un retour à l'emploi.

À l'issue d'une période expérimentale sur trois territoires préfigurateurs, l'opérateur retenu (consortium de cinq acteurs mené par le Réseau des six Missions Locales du Bas-Rhin, le groupe GENY Interim, l'association l'Atelier, GIPFI SCOP, Entraide Emploi et l'URSIEA) suite à l'appel à projets du 25 juillet 2019 s'est fixé pour objectif un déploiement sur l'ensemble du territoire bas-rhinois.

Il est donc proposé à la Commission Permanente d'approuver les conventions financières, jointes en annexe n°1 et 2 du présent rapport correspondantes respectivement aux modalités de coopération et de financement liant le Département avec les deux consortiums retenus pour la plateforme d'accueil et d'orientation des nouveaux entrants dans le dispositif RSA d'une part, et la plateforme d'accompagnement et de préparation intensive à l'activité des nouveaux entrants dans le dispositif RSA, d'autre part.

La Commission Emploi, Insertion et Logement a émis un avis favorable à ces propositions le 12 mars 2020.

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
45736	017-62268-564	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €
45737	017-62268-564	1 700 000,00 €	1 700 000,00 €	1 700 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :

1 - Concernant la Plateforme d'accueil et d'orientation des nouveaux entrants dans le dispositif RSA :

- d'approuver la convention financière avec la CAF, agissant en qualité de mandataire du

consortium, jointe en annexe pour la période du 27 avril 2020 au 31 décembre 2021, et d'autoriser son Président à la signer ;

- d'approuver le versement d'une subvention de 833 500 € dont 333 500 € pour l'année 2020 et 500 000 € pour l'année 2021 ;

- d'approuver, à titre dérogatoire, le versement d'une avance de 166 750 € pour l'année 2020 et de 350 000 € pour l'année 2021 ;

2 - Concernant la Plateforme d'accompagnement et de préparation intensive à l'activité des nouveaux entrants dans le dispositif RSA :

- d'approuver la convention financière avec le consortium des Missions Locales, jointe en annexe pour la période du 27 avril 2020 au 31 décembre 2021, et d'autoriser son Président à la signer ;

- d'approuver le versement d'une subvention de 2 833 333 € dont 1 133 333 € pour l'année 2020 et 1 700 000 € pour l'année 2021 ;

- d'approuver, à titre dérogatoire, le versement d'une avance de 566 667 € pour l'année 2020 et 1 190 000 € pour l'année 2021.

Strasbourg, le 30/04/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY